

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

N° 2025-00004

Le soussigné donne avis public qu'il y aura une séance ordinaire du conseil municipal le **mardi 03 juin 2025, à 19h00**, à la salle du conseil située au 245, chemin Picard, à Shefford. Au cours de cette séance, le conseil statuera sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

Nature et effets

- La demande de dérogation mineure est demandée afin d'autoriser l'implantation d'un garage détaché en cour avant dans la zone AF-6.

La réglementation en vigueur

- Selon le Règlement de zonage numéro 2016-532 en vigueur stipule, à l'article 6.2.4, a) Un bâtiment accessoire est autorisé en cour avant lorsqu'il respecte l'ensemble des dispositions suivantes : la propriété doit être localisée dans l'une ou l'autre des zones suivantes : Cons-1, Cons-2, Cons-3, Cons-4, Cons-6, Rec-9, RV-1, RV-2, RV-9, RV-10, RV-11, RV-12, RV-13 et RV-14, ainsi que pour les terrains riverains de la zone AF-2;

Identification du site concerné

La propriété visée par la demande de dérogation mineure se situe sur le lot 2 593 804, cadastre du Québec, sise au 376 chemin Allard, dans la zone AF-6.

Commentaires

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande en se présentant à la séance du conseil municipal qui aura lieu le 03 juin 2025, à compter de 19h00, au 245 chemin Picard, à Shefford.

Fait à Shefford, 15 mai 2025

Le directeur général et greffier-trésorier,


James L. Lacroix